



PNUE

SAICM/ICCM.2/11



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Distr. : Générale
23 mars 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : renforcement des capacités nationales
de gestion des produits chimiques**

Stratégie du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques en vue du renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de soumettre à la Conférence pour information, dans l'annexe à la présente note, une copie de l'édition de décembre 2008 de la stratégie du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques en vue du renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques. La stratégie est présentée telle que soumise par le Programme interorganisations et n'a pas été revue par les services d'édition du secrétariat.

* SAICM.ICCM.2/1.

K0951135

300309

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Annexe

**Stratégie de l'IOMC visant le renforcement des
capacités nationales de gestion des produits
chimiques**

**Rapport destiné à la deuxième
Session de l'ICCM**

Décembre 2008

IOMC



INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS

A cooperative agreement among FAO, ILO, UNEP, UNIDO, UNITAR, WHO and OECD

Cette publication a été réalisée dans le contexte de l'IOMC. Son contenu ne reflète pas obligatoirement les opinions ou les politiques formulées par les organisations participant à l'IOMC.

Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été créé en 1995 à la suite des recommandations formulées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 afin de renforcer la coopération et de promouvoir la coordination internationale dans le domaine de la sécurité chimique. Les organisations participantes sont : la FAO, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS et l'OCDE. La Banque mondiale et le PNUD ont un statut d'observateur. L'IOMC vise à favoriser la coordination des politiques et des activités des organisations participantes, qu'elles soient réalisées conjointement ou séparément, afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques.

Stratégie de l'IOMC visant le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques

Rapport destiné à la deuxième Session de l'ICCM

Version révisée (décembre 2008)

1. Le présent document expose les grandes lignes de la stratégie des Organisations participant (OP) au Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) pour renforcer les capacités nationales de gestion des produits chimiques dans le contexte de la SAICM. Il est présenté à la deuxième Session de l'ICCM à l'appui de l'examen du point de l'ordre du jour (provisoire) :

4. Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : (d) renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques

Rappel des faits

2. Le Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) regroupe sept organisations participantes (OP) : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; deux organisations, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, y participent en qualité d'observateurs.
3. L'IOMC est le principal mécanisme prévu pour engager, faciliter et coordonner les activités internationales nécessaires pour atteindre, d'ici à 2020, l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques fixé au Sommet mondial pour le développement durable. Il offre un cadre permettant d'assurer la complémentarité des OP et de l'appui qu'elles apportent aux pays dans le cadre de leurs compétences et mandats respectifs.
4. La mission des Organisations participant à l'IOMC consiste en particulier à :
 - Apporter leur concours dans les domaines où les pays ont constaté un déficit de capacités ;
 - Offrir un lieu de réflexion sur les accords internationaux et l'établissement de normes et codes mondiaux ;
 - Appuyer l'élaboration d'analyses de situation et d'états des lieux ;
 - Aider les gouvernements nationaux dans l'élaboration et l'examen des politiques et des instruments qui s'y attachent
 - Assurer l'accès à l'information ;
 - Assurer la communication et faire mieux connaître les activités régionales et internationales ;
 - Fournir une assistance technique aux pays pour les aider à développer leur infrastructure générale de gestion des produits chimiques (élaboration et mise en œuvre de programmes nationaux intégrés et durables de gestion rationnelle des produits chimiques, par exemple) ; et
 - Contribuer à l'identification, la mise au point et le transfert de technologies (écologiquement) rationnelles.
5. L'aide internationale apportée aux pays en développement et aux économies en transition pour qu'ils puissent respecter leurs obligations de mise en œuvre des différents accords internationaux et répondre à leurs priorités nationales a permis de mieux cerner les carences persistantes et les besoins de renforcement des capacités de gestion des produits chimiques dans de nombreux pays.
6. Dans le contexte de la SAICM, les Organisations participant à l'IOMC aident les pays à préparer et engager un large éventail de projets, en particulier dans le cadre du Programme de démarrage rapide (QSP) de la SAICM.
7. Cette stratégie reflète l'expérience et la réflexion des Organisations participant à l'IOMC dont la mission est depuis longtemps d'assister les pays dans un grand nombre d'activités de renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques.
8. On trouvera dans l'annexe 1 au présent document plusieurs études de cas qui illustrent les domaines dans lesquels les OP ont travaillé, individuellement ou en collaboration, afin de renforcer les capacités aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Objectifs de la stratégie

9. La stratégie a pour objectif principal d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de gestion des produits chimiques afin d'assurer la mise en œuvre effective de la SAICM et d'atteindre d'ici 2020 l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques. La stratégie aura des retombées positives au niveau des individus (utilisateurs, propriétaires, consommateurs des ressources, responsables territoriaux et politiques, dirigeants et experts des secteurs public et privé, par exemple), des institutions et des organisations nationales.
10. La stratégie donne aussi à l'IOMC la possibilité de mieux préciser le rôle que peuvent jouer les OP pour aider à répondre aux besoins de renforcement des capacités qui ont été mis en évidence.

La stratégie

11. La stratégie s'articule autour de sept domaines d'action :
 - (i) *Renforcer les capacités nécessaires pour prendre des engagements* : renforcer la capacité à prendre des engagements mutuels constructifs à titre préventif en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques.
 - (ii) *Développer les capacités nécessaires pour accéder aux informations et connaissances, et pour les produire et les utiliser* : développer les capacités de recherche, d'acquisition, de communication, d'enseignement et d'utilisation des informations pertinentes de façon à pouvoir diagnostiquer et comprendre les problèmes de gestion des produits chimiques et leur trouver des solutions.
 - (iii) *Améliorer les capacités de développement des politiques et de la législation* : améliorer les capacités nécessaires pour planifier et élaborer des politiques et législations efficaces, ainsi que les stratégies et plans connexes – dans le cadre de processus décisionnels bien informés - aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques.
 - (iv) *Renforcer les capacités d'élaboration de programmes* : renforcer les capacités pour élaborer et mettre en œuvre des programmes efficaces de gestion intégrée et rationnelle des produits chimiques.
 - (v) *Renforcer les capacités de gestion et de mise en œuvre* : renforcer les capacités pour pouvoir adopter des mesures et/ou décisions de gestion des produits chimiques, et planifier et appliquer les mesures/solutions qui s'imposent en matière de gestion des produits chimiques.
 - (vi) *Développer les capacités de suivi et d'évaluation* : développer les capacités nécessaires pour assurer un suivi et une évaluation efficaces des résultats des projets et/ou programmes au regard des résultats attendus, et obtenir un retour d'informations apportant des enseignements utiles, adapter la gestion et proposer le cas échéant de réorienter les activités aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques.
 - (vii) *Améliorer les capacités de mobilisation des ressources* : améliorer les capacités pour mobiliser efficacement des ressources au niveau national afin d'appuyer les initiatives visant à renforcer la mise en œuvre des activités de gestion des produits chimiques.

Principaux aspects conditionnant la stratégie

12. Depuis sa création en 1995, et à la lumière de l'expérience acquise en aidant les pays à s'orienter vers une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, l'IOMC a recensé un certain nombre d'aspects clés qui conditionnent et éclairent la stratégie, notamment :
 - (i) L'engagement et la coordination au niveau national, entre les ministères mais aussi les autres acteurs (notamment l'administration, le secteur privé et la société civile) sont des éléments essentiels de la gestion rationnelle des produits chimiques, mais ils ont été, et restent, difficiles à assurer dans beaucoup de pays.
 - (ii) L'IOMC devrait assurer la complémentarité des activités des secteurs représentés par les OP, et éviter les doubles emplois.
 - (iii) Certaines OP sont plus actives dans les pays (à travers les bureaux nationaux et régionaux) qu'au Siège où il est moins question de la mise en œuvre des projets que de l'élaboration d'orientations pour

l'action et de programmes et projets. Cela peut permettre une action plus efficace sur le terrain, mais aussi poser des problèmes de coordination qu'il convient d'aborder.

- (iv) S'il est souhaitable de disposer de financements réguliers et prévisibles pour mener à bien les programmes d'assistance, cela est actuellement plus difficile étant donné que les ressources, qui provenaient autrefois des budgets réguliers, sont désormais accordées au titre d'activités nécessitant des financements extrabudgétaires (l'annexe 2 illustre les grandes sources de financement de la gestion des produits chimiques). De plus, si certaines activités (communication et sensibilisation) nécessitent relativement peu d'apports financiers, la mise en place et/ou le renforcement de l'infrastructure centrale de gestion des produits chimiques au niveau national dépend du rang de priorité que lui attribuent les autorités nationales (voir également le point suivant).
 - (v) L'aide au développement dans le domaine de la gestion des produits chimiques s'oriente de plus en plus vers un soutien intégré (mainstreaming) dans les priorités et plans nationaux de développement (par exemple pour les organisations des Nations Unies, en application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, PNUAD), placé sous la conduite des pays (les pays indiquant le rang de priorité qu'ils accordent à la gestion rationnelle des produits chimiques). Les raisons justifiant l'intégration des produits chimiques dans la planification et l'aide au développement sont exposées à l'annexe 3. En outre, le FEM a récemment entrepris de soutenir certaines conventions internationales (telles que la Convention de Stockholm) avec ce que cela implique pour les approches traditionnelles de l'aide au développement en faveur de la gestion des produits chimiques.
 - (vi) Les initiatives doivent aussi chercher à intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les autres domaines d'intervention notamment le changement climatique, l'énergie, les approvisionnements alimentaires (agriculture), l'économie, etc.
 - (vii) Dans le contexte de la SAICM, l'échelle du Plan d'action mondial et l'absence de priorités claires font qu'il est difficile de mettre plus particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités.
13. Pour mettre plus facilement en évidence les besoins en matière de capacités, il pourrait être utile de déterminer ce qui se passerait *en l'absence* d'intervention pour renforcer les capacités. Le coût de l'inaction en matière de gestion des produits chimiques n'est pas pleinement reconnu ni maîtrisé dans les processus de planification du développement, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la santé, du travail et de l'agriculture. Par exemple, si les capacités ne sont pas renforcées pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques, quels pourront être les impacts négatifs sur l'environnement, l'utilisation d'énergie, la santé humaine et la croissance économique ?

Rendre la stratégie opérationnelle

14. L'IOMC recense plusieurs points d'entrée et actions déterminants pour rendre la stratégie opérationnelle :

Points d'entrée

- (i) Le Plan d'action mondial de la SAICM comprend un grand nombre d'activités auxquelles les OP peuvent contribuer.
- (ii) Au niveau international et national, il est primordial de déterminer comment la gestion rationnelle des produits chimiques contribue à l'évolution générale vers un développement durable, notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- (iii) Au niveau national, pour être opérationnelle, la stratégie exigera d'établir des liens avec les processus/plans nationaux de planification du développement (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)/Stratégie d'aide-pays (SAP), Évaluations environnementales nationales (CEA), Bilan commun de pays (CCA), Évaluations environnementales stratégiques (EES), Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD)) dans le contexte du PNUAD, afin d'obtenir l'engagement stratégique de ces initiatives et l'accès aux ressources et fonds alloués à des fins spécifiques. L'annexe 4 illustre comment la Banque mondiale envisage le processus de planification de l'aide au développement.

Actions et prochaines étapes

15. Les Organisations participant à l'IOMC auront pour mission :

Générale

- (i) Promouvoir la SAICM dans les activités nationales (dans leurs domaines de compétences respectifs).
- (ii) Tenir au courant leurs organes directeurs des progrès de la mise en œuvre de la SAICM.
- (iii) Définir, en collaboration avec les pays et les autres partenaires et en s'appuyant sur les cadres existants, notamment celui de la SAICM, des objectifs précis (mise en œuvre au niveau national d'outils spécifiques tels que le SGH, par exemple), l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques étant assez vaste.
- (iv) Faire en sorte que les activités existantes de renforcement des capacités soient plus utilement mises à profit pour faire progresser et mettre en œuvre la stratégie (par exemple, utiliser les projets existants comme plateforme dans un premier temps) en vue de réduire la pauvreté, promouvoir le développement durable et protéger la santé humaine et l'environnement.
- (v) Promouvoir l'adoption et l'utilisation par les pays des produits et outils de l'IOMC (y compris le « Resource Guide » de la SAICM et les orientations pour l'élaboration d'évaluations nationales des capacités pour la SAICM).
- (vi) Passer en revue les documents d'orientation et de formation existants pour vérifier leur cohérence, repérer les lacunes, etc., et les mettre à jour si nécessaire.

Dans le cadre du QSP

- (vii) Recenser les pays pilotes du dispositif « One U.N. » pour collaborer avec eux dans le cadre de l'élaboration des projets du QSP qui seront liés à leur PNUAD (ou CSLP, CCA, PPTD, etc.) et jouer le rôle de catalyseur.
- (viii) Assurer que la documentation et les outils issus des projets pilotes d'intégration en cours sont diffusés et incorporés aux autres projets du QSP.

Annexe 1: Études de cas

Étude de cas 1 - Le réseau mondial pour une production plus propre (PP)

La stratégie de production plus propre (PP) a été adoptée par la communauté internationale en 1991 comme solution essentielle pour prévenir la pollution et découpler la croissance économique des pressions sur l'environnement. La PP est une stratégie environnementale foncièrement préventive qui permet d'accroître l'éco-efficacité et de réduire les risques pour l'homme et l'environnement, notion que l'on trouve également dans d'autres expressions comparables utilisées par d'autres organismes, telles que productivité verte, croissance verte, prévention de la pollution, 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler) ou réduction au minimum des déchets.

L'Unité Production plus propre et durable de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Unité entreprises et industrie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont les principaux centres de liaison pour la PP dans le système des Nations Unies. En 1994, ces organismes ont lancé un Programme conjoint visant la création de centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) dans le prolongement de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 (<http://www.unido.org/cp>; <http://www.unep.fr/scp/cp/>).

Les CNPP sont hébergés par les institutions nationales et ont pour mission de sensibiliser la communauté à la production plus propre (CP), de former le personnel des entreprises et les autres spécialistes concernés, de mener des évaluations internes (dans les petites et moyennes entreprises (PME) notamment), d'intervenir pour faire évoluer la politique et de favoriser le transfert de technologies écologiquement rationnelles (TER). Depuis 1994 des centres/programmes nationaux pour une production plus propre (CNPP/PNPP) ont vu le jour dans 37 pays en développement et économies en transition. L'ONUDI et le PNUE considèrent le Programme PP comme un élément essentiel de leurs activités en faveur d'un développement industriel durable. Les centres de production plus propre possèdent désormais une riche expérience et base d'informations et les 14 dernières années ont été largement mises à profit pour inscrire la PP parmi les grands objectifs, former les responsables et promouvoir la mise en œuvre d'options de faible à moyenne technologie. Le Programme a par ailleurs réussi à mettre en évidence et diffuser les meilleures pratiques.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Programme PP s'intéresse aux aspects suivants :

1. *Productivité des ressources* : l'utilisation efficiente des ressources naturelles (matières, énergie, eau, etc.) pour produire des biens et services permettant d'améliorer la qualité de vie ;
2. *Gestion environnementale* : limiter au maximum l'impact des entreprises sur l'environnement afin de protéger la santé des travailleurs et de la communauté et l'intégrité écologique du milieu naturel ;
3. *Entreprenariat* : les compétences, outils et systèmes mis à profit par les propriétaires/responsables des entreprises pour les gérer de façon rationnelle et planifiée en trouvant un bon équilibre entre le profit à court terme et la viabilité à moyen et long terme ; et
4. *Partenariats public privé* : reconnaissance par l'administration et le secteur des entreprises de la nécessité d'une collaboration sur les questions d'envergure nationale (y compris la gestion environnementale et la productivité) et compétences requises à cette fin.

Les CNPP dispensent des formations sur la PP et sur des sujets connexes en vue de renforcer les capacités dans différents groupes cibles. Ces groupes cibles sont : le personnel technique et/ou les représentants de la direction des entreprises, les personnes qui effectueront les audits de PP (venant de cabinets conseils, d'universités, d'instituts techniques et/ou d'administrations publiques) et les représentants gouvernementaux (législateurs, responsables des politiques, etc. au niveau national, régional et/ou local). La mise en œuvre pratique fait partie des activités de formation afin de renforcer les capacités nationales de planification et d'exécution des mesures solutions propices à la PP.

Les CNPP, après avoir bénéficié d'un financement initial de l'ONUDI et du PNUE, devraient être capables de s'autofinancer. Le renforcement des capacités de mobilisation des ressources nécessaires à la poursuite de leurs activités est donc un autre domaine d'intervention de l'ONUDI et du PNUE. Les efforts déployés dans ce sens ont déjà donné des résultats positifs dans près de 50 % des CNPP.

Étude de cas 2 - Partenariat mondial pour le renforcement des capacités de mise en œuvre du SGH dans le prolongement du SMDD

En avril 2002, l'UNITAR et l'OIT, en collaboration avec l'OCDE, ont lancé le *Partenariat mondial pour le renforcement des capacités de mise en œuvre du SGH* à l'occasion du SMDD. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) vise principalement à assurer que les informations concernant les risques chimiques (étiquetage et fiches de données de sécurité) sont communiquées aux travailleurs et aux consommateurs sous une forme harmonisée et compréhensible dans tous les pays du monde. La préparation et la tenue du Sommet mondial pour le développement durable ont donné lieu à la création de « partenariats de Type II » destinés à permettre à toutes les parties intéressées de contribuer concrètement aux résultats du Sommet. Plus de 25 gouvernements, organisations internationales et ONG ont répondu à l'appel lancé avant le SMDD en indiquant qu'une participation à de tels partenariats les intéressait.

L'objectif du Partenariat mondial pour le SGH est de mobiliser des aides et de favoriser la formation de partenariats pour les activités coordonnées au niveau mondial, régional et national afin de renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays en transition aux fins de la mise en œuvre effective du SGH. Le Partenariat devrait avoir pour effet à moyen et plus long termes de réduire les effets environnementaux et sanitaires imputables à l'utilisation de produits chimiques dangereux. Il contribue en ce sens directement aux grands objectifs du développement durable que sont la protection des groupes marginalisés, la protection des approvisionnements en eau et de l'eau potable et l'éradication de la pauvreté et aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD).

Le Partenariat vise plusieurs objectifs dont la mobilisation de ressources afin de :

- mener une action de sensibilisation et renforcer les capacités pour mettre en œuvre du SGH au niveau régional ;
- mener une action de sensibilisation et renforcer les capacités pour mettre en œuvre du SGH au niveau national ;
- et
- élaborer des orientations, du matériel didactique et de la documentation sur les ressources pour la mise en œuvre du SGH.

Les projets et activités exécutés dans le cadre du Programme SGH de renforcement des capacités de l'UNITAR/OIT sont par ailleurs directement liés aux objectifs ci-dessus et apportent une contribution essentielle au Partenariat (pour plus d'informations voir : <http://www.unitar.org/cwm/SGH/index.html>).

Jusqu'ici, le Partenariat a tenu deux réunions de Partenaires (en 2003 et en 2007) et a publié depuis 2002 des rapports annuels contenant des détails sur les progrès accomplis et les résultats obtenus. Pour plus d'informations voir : http://www.unitar.org/cwm/SGH_partenariat/index.htm.

Étude de cas 3 - Intégration (mainstreaming) de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement

Le PNUD et le PNUE ont lancé en 2006 une Initiative de partenariat pour la mise en œuvre de la SAICM qui met à profit les services de soutien propres à ces deux organismes de coopération. L'Initiative de partenariat vise à faciliter l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement afin de promouvoir le développement durable dans les pays en développement et les économies en transition.

L'Initiative de partenariat aide les pays à :

- Déterminer dans quels domaines la gestion des produits chimiques pourrait permettre d'obtenir des avantages environnementaux, sanitaires et économiques avérés et établir un plan pour commencer à mener une action dans ces domaines ;
- Évaluer leurs stratégies nationales de développement pour assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques ;
- Mieux intégrer les priorités en matière de gestion des produits chimiques dans les plans nationaux de développement.

L'Initiative de partenariat met à profit les services de soutien spécifiques que peuvent apporter les deux organismes de coopération.

L'Initiative bénéficie de l'expérience du PNUD, réseau mondial des Nations Unies pour le développement présent dans 166 pays, qui aide les pays à renforcer leurs capacités pour assurer que les considérations environnementales, notamment de gestion rationnelle des produits chimiques, sont prises en compte dans leur fonctionnement institutionnel et leurs processus décisionnels. Dans ce cadre, le PNUD aide les pays à intégrer les objectifs de durabilité dans leurs pratiques de réduction de la pauvreté, à mettre en place les capacités dont ils ont besoin, à renforcer la rationalité et la viabilité écologiques des politiques, programmes et modalités d'action nationaux basés sur les OMD, et à améliorer la qualité des programmes d'environnement aux fins de la réalisation d'objectifs plus généraux de développement socioéconomique et humain.

Après l'adoption de la SAICM en 2006, le PNUD, avec le concours du gouvernement norvégien, a investi dans l'élaboration d'un document d'orientation pour aider les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies à reconnaître et évaluer les possibilités d'intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) dans les processus nationaux de planification du développement. Ce « *Guide technique du PNUD pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et programmes basés sur les OMD* » apporte outre une bonne information générale sur la GRPC, des explications sur les synergies qui existent entre la GRPC et les objectifs de développement et indique les étapes à suivre pour définir les besoins/priorités en matière de renforcement des capacités et les « points d'entrée » qui permettront d'intégrer plus facilement la GRPC dans les plans nationaux de développement et les stratégies sectorielles.

Le PNUE œuvre à l'amélioration de la sécurité des produits chimiques toxiques au niveau mondial, régional et national en aidant les gouvernements à agir en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques ; il élabore à cette fin des orientations sur les aspects techniques et la mise en place de cadres juridiques et institutionnels tout en favorisant l'échange d'informations sur les produits chimiques, et contribue au renforcement des capacités nécessaires pour assurer la sécurité de la production, de l'utilisation et de la manipulation des produits chimiques à travers le monde.

L'Initiative de partenariat bénéficie des travaux récents menés par le PNUE en collaboration avec l'OMS dans le cadre de l'Initiative santé et environnement, qui montrent comment coupler la gestion rationnelle des produits chimiques au développement et à la réduction de la pauvreté, et comment intégrer cette évaluation dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.

Grâce aux financements provenant du fonds d'affectation spécial du Programme de démarrage rapide de la SAICM, un partenariat a été mis en place en Macédoine et en Ouganda, et des activités seront lancées au premier trimestre de 2009 au Belarus, à Belize, au Honduras, en Équateur, au Liberia et en Mauritanie. Deux autres pays ont pu être ajoutés à cette liste grâce au soutien apporté par le gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'Agence suédoise des produits chimiques (KEMI) : la Zambie, où la mise en œuvre a commencé en 2007, et le Cambodge où des activités ont été lancées en juin 2008.

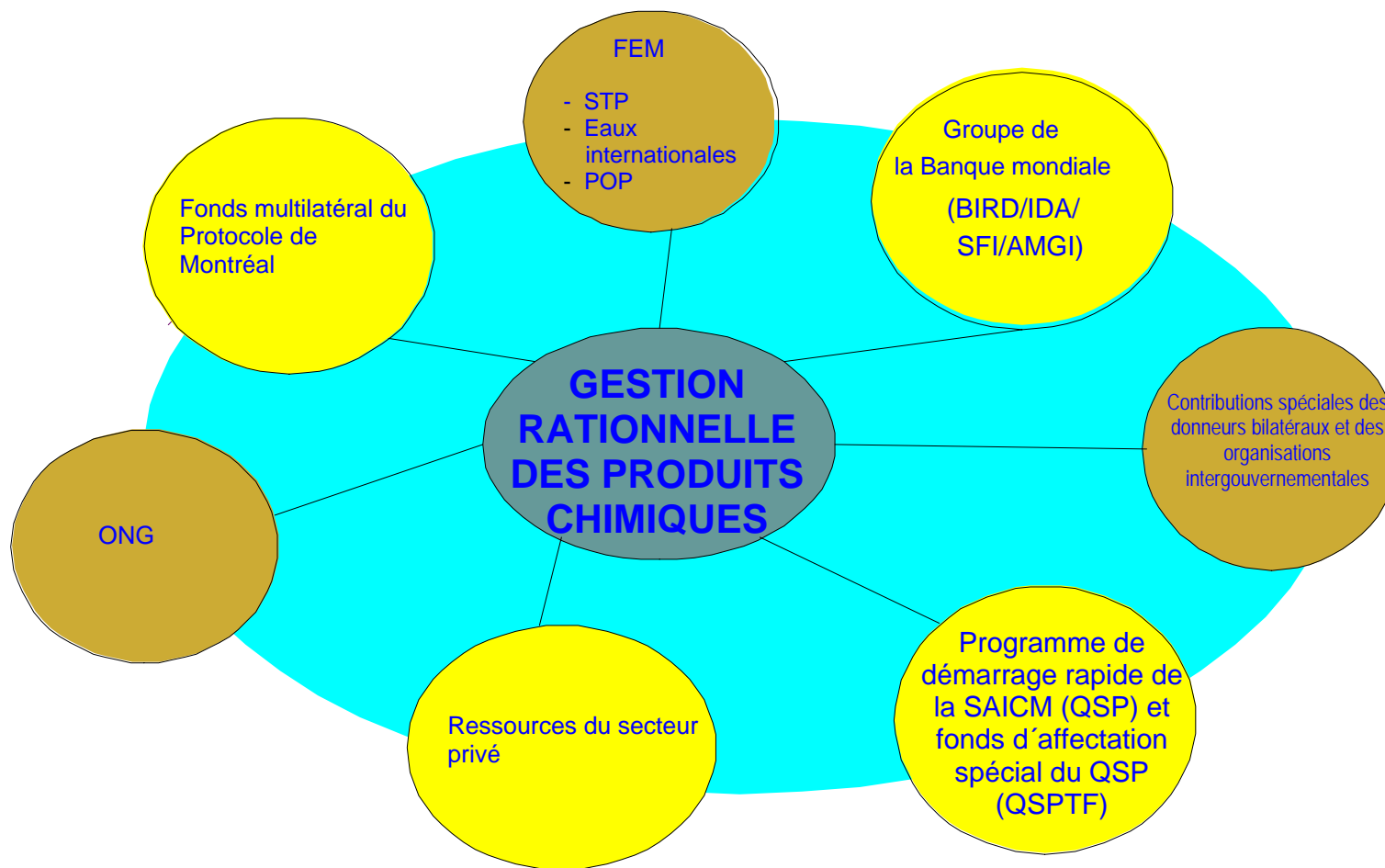
Parallèlement aux activités menées dans les pays, le PNUE et le PNUD organisent quatre ateliers régionaux pour favoriser la communication entre les personnes en charge de la planification du développement et les autres responsables. Ces ateliers ont pu être organisés grâce au soutien du gouvernement norvégien.

Les ateliers régionaux visent principalement deux objectifs :

1. Faire progresser l'intégration de la gestion rationnelle dans la planification du développement en intensifiant le dialogue et la communication entre les organismes nationaux responsables de la gestion des produits chimiques et les organismes nationaux chargés de la planification du développement.
2. Contribuer à l'élaboration d'un document d'information qui sera présenté à la 2^{ème} Session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2) à l'appui des débats sur l'intégration au vu de l'expérience pratique des pays en développement et des économies en transition.

Pour plus d'informations voir : <http://www.UNDP.org/chemicals/> et <http://www.chem.unep.ch/>.

Annexe 2 Principales sources de financement de la gestion des produits chimiques



Annexe 3

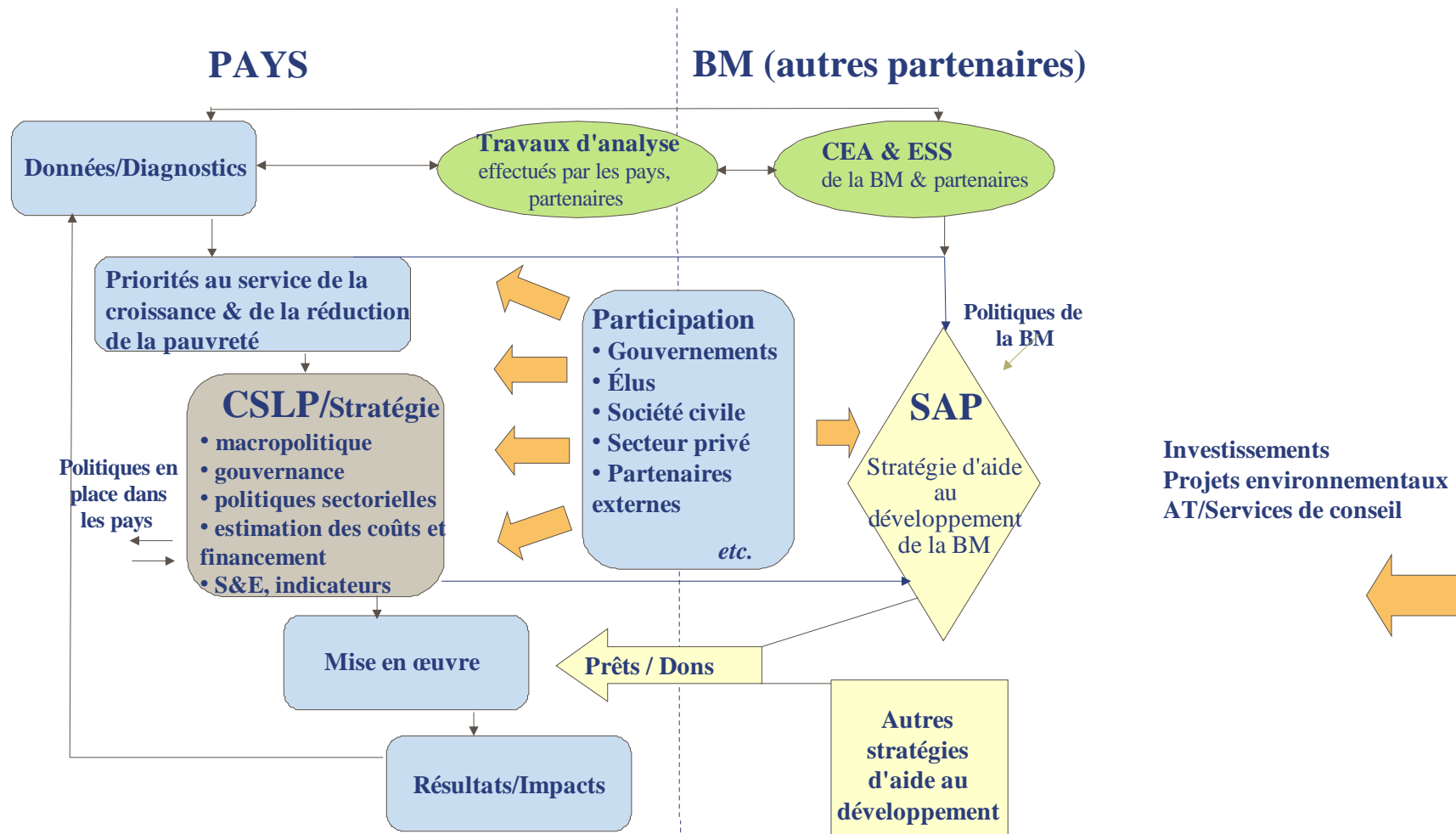
RAISONS JUSTIFIANT L'INTÉGRATION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- Les produits chimiques sont présents dans de nombreux secteurs et jouent un rôle fondamental dans le développement national et sectoriel.
- La gestion et la réduction des risques liés à l'exposition aux produits chimiques en conséquence des trajectoires nationales de développement économique et social sont des éléments essentiels des politiques publiques.

Secteur	Exemples de produits chimiques ou de classes chimiques intéressant ce secteur
Agriculture et gestion des ravageurs	Organophosphates, POP, STP, ODS
Énergie	SO ₂ , NO _x , PCB, Dioxine, PAD, COV
Industries extractives	Métaux lourds
Santé	Dioxine, DDT
Ménages	Particules (SO ₂ , NO _x), dioxine
Industrie	Tous (métaux lourds, POP, autres subst. tox.)
Infrastructure	Métaux lourds, POP, amiante
Transformation	Solvants, métaux lourds, PVC, ODS
Télécommunications & technologies de l'info.	Métaux lourds, solvants
Transports	Plomb, SO _x , NO _x , dioxine, hydrocarbures, HAP
Gestion des déchets	Dioxine, solvants organiques, PCB
Ressources en eau	HAP, métaux lourds, PCP, PCB

Abréviations : POP : polluants organiques persistants ; STP : substances toxiques persistantes ; ODS : substances appauvrissant la couche d'ozone ; SO₂ : dioxyde de soufre ; NO_x : oxydes d'azote ; PCB : biphényles polychlorés ; PAD : polluants atmosphériques dangereux ; COV : composés organiques volatils ; DDT : dichloro-diphényl-trichloréthane ; PVC : chlorure de polyvinyle ; HAP : hydrocarbure aromatique polycyclique ; PCP : phényl-cyclohexyl-pipéridine .

Annexe 4 Processus de planification de l'aide au développement (Banque mondiale)



Abréviations : BM : Banque mondiale; CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ; SAP : Stratégie d'aide-pays ; S&E : suivi et évaluation ; CEA : Évaluation environnementale nationale ; EES : Évaluation environnementale stratégique.